



2024-001

Délégation de fonctions
et de signature à
Christian TRAVERT
1^{er} adjoint au Maire

Le Maire de la Commune de La TRINITE SUR MER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, à déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Trinité sur Mer en date du 26 mai 2020 relative à l'élection de Christian TRAVERT en tant que 1^{er} adjoint au Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Trinité sur Mer en date du 26 mai donnant au Maire, pour la durée du mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant le Maire à subdéléguer lesdites délégations à un ou plusieurs adjoints, cette subdélégation restant valable en cas d'empêchement du Maire, par dérogation à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETE

ARTICLE PREMIER

A compter du 05 janvier 2024, délégation de fonctions et de signature est attribuée à Christian TRAVERT, 1^{er} adjoint chargé de l'Urbanisme, du PLU et des projets d'aménagements urbains.

A ce titre, Christian TRAVERT reçoit délégation dans les fonctions suivantes :

- Urbanisme opérationnel : Application du droit des sols. Il est chargé :
 - de la délivrance et de la signature des permis de construire et de toutes les autorisations d'occupation du sol et d'urbanisme, ainsi que des arrêtés d'alignement,
 - de la veille foncière, de l'examen des déclarations d'intention d'aliéner,
- Urbanisme prévisionnel : Maîtrise d'ouvrage - Projets. Il est chargé :
 - de la préparation de l'arbitrage des projets d'aménagement d'ici à la fin du mandat,
 - de la préparation, de l'exécution et du suivi des projets communaux d'urbanisme, notamment de la partie communale du projet de restructuration de la façade portuaire en coordination avec les actions de la CPM,
- Urbanisme réglementaire (planification urbaine). Il est chargé :
 - de la mise en perspective des dispositions du PLU et de la préparation de son évolution en fonction des nécessités réglementaires, notamment celles du SCOT,
 - d'ordonner et de signer les commandes et marchés relatifs aux prestations intellectuelles en matière d'urbanisme et de planification urbaine, sous réserve de l'inventaire des études existantes,
- Politique du logement. Il est chargé :
 - Dans le cadre des dispositions du PLH et du PLU, de proposer et mettre en œuvre les dispositions à prendre pour répondre aux objectifs de développement des capacités d'accueil de nouveaux résidents permanents,

- o de représenter la commune dans les commissions communautaires ou du Pays d'Auray ayant trait à l'urbanisme et à la politique du logement.

Il est particulièrement chargé :

- o de l'animation et de la présidence de la commission « Urbanisme »,
- o de prendre tous actes, décisions, rapports et correspondances se rapportant aux domaines délégués,
- o de fournir au service communication les informations nécessaires à l'information et la communication sur les domaines délégués.

ARTICLE DEUXIEME

Christian TRAVERT est en outre, en sa qualité de 1^{er} adjoint, délégué pour signer l'ensemble des décisions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, en cas d'empêchement du Maire.

ARTICLE TROISIEME

Les délégations sont accordées sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

ARTICLE QUATRIEME

L'ensemble des actes signés par Christian TRAVERT fera mention de sa qualité d'adjoint apposée au-dessus de sa signature.

ARTICLE CINQUIEME

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 2020-044 du 11 juin 2020.

Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie, à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Lorient,
- Monsieur le Trésorier principal d'Auray,
- Le Directeur Général des Services,
- L'intéressé.

Fait à LA TRINITE SUR MER, Le 05 janvier 2024

Le Maire,

Yves Normand



Notifié à l'intéressé le 08 JAN. 2024

Envoyé en préfecture le 05/01/2024

Reçu en préfecture le 05/01/2024

Publié le 08 JAN. 2024

ID : 056-215602582-20240105-AR2024_001-AI